

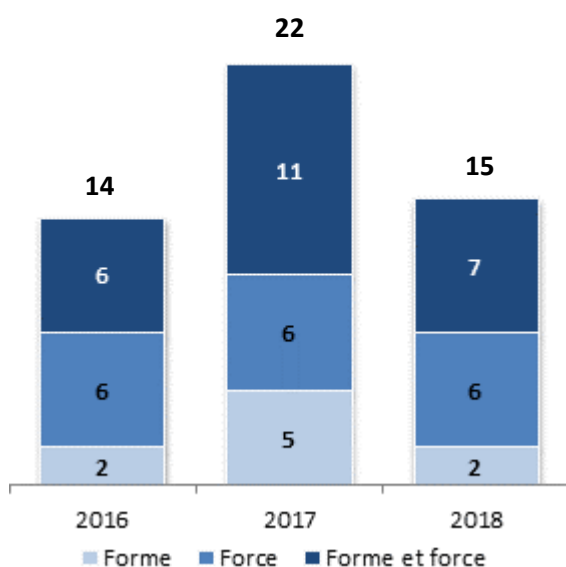
# Insertion professionnelle des BPJEPS spécialité "éducateur", mention "activité de la forme"

## Qui sont les diplômés 2016-2018 ?

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) a été obtenu par 14 personnes formées à l'APRADIS en 2016, 22 en 2017 et 15 en 2018. Chaque année, environ la moitié des diplômés obtient à la fois l'option "forme" (ou "cours collectifs") et l'option "force" (ou "haltérophilie et musculation"). L'option "forme" seule est quant à elle sous-représentée.

La majorité des diplômés sont des hommes, bien que la part des femmes atteigne 40 % en 2018 (contre seulement 7 % en 2016). Par ailleurs, lors de l'obtention de leur diplôme, les BPJEPS 2016-2018 sont âgés de 20 à 42 ans, avec une moyenne de 26,7 ans sur l'ensemble des trois années : 27,5 ans en 2016, 25,3 ans en 2017 et 28,1 ans en 2018.

Nombre de diplômés 2016-2018



Année du diplôme	2016	2017	2018
Nombre d'hommes	13	15	9
Nombre de femmes	1	7	6
% de femmes	7 %	32 %	40 %
Âge minimum	21	20	21
Âge maximum	42	41	38
Âge moyen	27,5	25,3	28,1

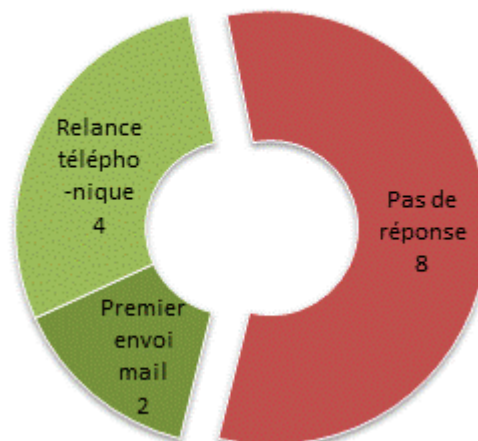
Précisons également que la majorité des diplômés résidait dans le département de la Somme lors de la formation (86 %) et tous habitaient dans les Hauts-de-France (10 % dans l'Oise, 2 % dans l'Aisne et 2 % dans le Nord). Il s'agit d'une population peu mobile puisque 84 % des diplômés sont nés dans les Hauts-de-France, dont 60 % dans le département de la Somme.

## Enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés 2016

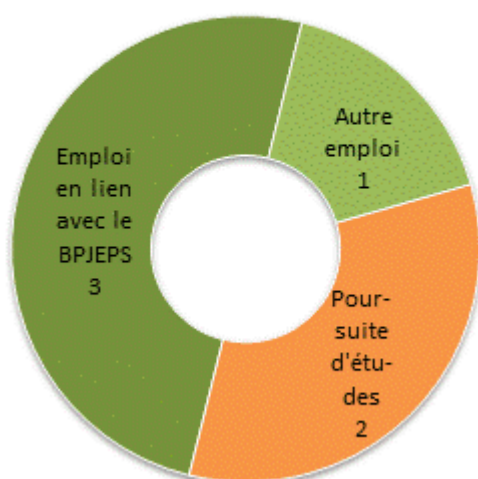
Parmi les 14 personnes ayant obtenu leur Brevet Professionnel en 2016, 6 ont répondu à l'enquête de l'APRADIS : 6 hommes, tous âgés entre 23 et 32 ans lors de l'obtention de leur diplôme (26,4 ans en moyenne). L'un d'entre eux a obtenu l'option "forme", 3 l'option "force" et 2 les deux options.

Avant leur entrée en formation, 2 répondants étaient étudiants, 2 en emploi et 2 au chômage. L'année ayant suivi l'obtention de leur BPJEPS, les deux personnes initialement étudiantes ont poursuivi leurs études, avec une année complémentaire en BPJEPS (l'un avait obtenu l'option "forme" en 2016 et a passé l'option "force" en 2017, et inversement pour l'autre).

**Diplômés 2016 :  
réponses à l'enquête**



**Situation professionnelle un  
an après le diplôme**



Les 4 autres répondants ont travaillé toute l'année ou la grande majorité de l'année. Tous sont en emploi au 1<sup>er</sup> octobre 2017 : 3 en tant que coach/éducateur sportif et le dernier dans un autre domaine.

Par ailleurs, parmi les 4 personnes en emploi, 2 ont créé leur propre salle de sport, l'un tout de suite après l'obtention de son diplôme, et l'autre 3 à 6 mois après. Les 2 autres ont trouvé leur emploi grâce à des « *relations personnelles ou familiales* ». L'un a obtenu un CDI dans le domaine sportif et l'autre est en intérim dans un autre domaine. Tous les 4 travaillent dans le secteur privé lucratif, à temps plein (3) ou à temps partiel choisi (1).

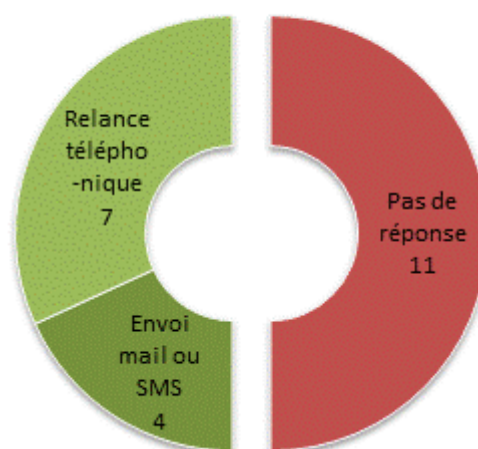
Précisons également que les 3 répondants exerçant un métier en lien avec leur diplôme sont « *tout à fait* » satisfaits, à la fois du public auprès duquel ils travaillent et de l'institution qui les emploie ; ils comptent poursuivre leur carrière professionnelle au sein de cette entreprise.

C'est l'inverse pour le 4<sup>ème</sup> répondant, qui n'est « *pas du tout* » satisfait ni de l'un ni de l'autre. Cela ajouté au fait qu'il n'exerce pas le métier pour lequel il a été formé et qu'il soit employé en intérim, celui-ci est, un an après l'obtention de son diplôme, à la recherche d'un emploi en lien avec sa formation.

## Enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés 2017

Parmi les 22 personnes ayant obtenu leur Brevet Professionnel en 2017, la moitié (11) a répondu à l'enquête de l'APRADIS. Bien que la promotion compte seulement un tiers de femmes, les répondants sont presque aussi souvent des femmes (5) que des hommes (6). Par ailleurs, les répondants sont en moyenne plus jeunes que l'ensemble des diplômés : 23,8 ans contre 25,3 ans. 2 ont obtenu l'option "forme", 2 l'option "force" et 7 les deux options.

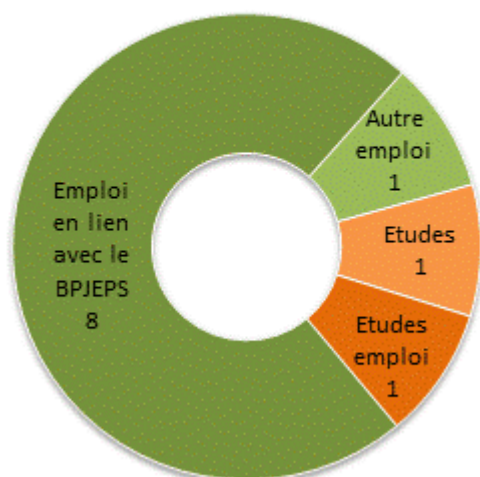
**Diplômés 2017 :  
réponses à l'enquête**



Avant leur entrée en formation, 4 répondants étaient étudiants, 5 en emploi et 2 au chômage. Durant l'année ayant suivi l'obtention du diplôme, tous ont travaillé dans le domaine sportif au moins une partie de l'année. Le premier emploi est obtenu suite à une candidature spontanée (3), suite à une annonce (2), grâce à des relations personnelles (2) ou suite à l'un des stages durant la formation (1) ; il peut aussi s'inscrire dans la continuité d'un emploi antérieur (3).

Par ailleurs, presque tous ont travaillé rapidement après l'obtention de leur diplôme et tout au long de l'année. Seule une personne a consacré la première moitié de l'année à créer sa propre salle de remise en forme et une autre a démissionné de son travail quelques mois après l'obtention de son diplôme afin de se consacrer aux études. En revanche, la plupart a cumulé plusieurs employeurs au cours de l'année (3 maximum), voire plusieurs contrats chez le même employeur (jusqu'à 5).

**Situation professionnelle un  
an après le diplôme**



Un an après l'obtention de leur BPJEPS, deux personnes poursuivent des études et les 9 autres sont en emploi.

Parmi les 9 répondants en emploi au 1<sup>er</sup> octobre 2018, un tiers cumule plusieurs activités. Une personne a conservé son poste de pompier, tout en dispensant des cours de sport en complément. Tous les autres exercent bien le métier de coach/éducateur sportif.

La majorité travaille dans le secteur privé lucratif (6), 2 au sein de la fonction publique et 1 dans le secteur associatif. Par ailleurs, leurs statuts sont stables puisque 7 sont en CDI et 1 est titulaire de la fonction publique, tandis que le dernier est auto-entrepreneur. Enfin, 7 exercent à temps plein, les 2 derniers étant à temps partiel non choisi.

Les personnes principalement en emploi en octobre 2018 perçoivent en moyenne 1 474 € net par mois. Parmi les répondants, 3 estiment que leur rémunération est « *inférieure* » à leurs attentes, 4 que celle-ci est « *conforme* » et 1 qu'elle est « *supérieure* » à ses attentes. En revanche, tous sont « *tout à fait* » satisfaits de l'institution au sein de laquelle ils travaillent et 8 sur 9 « *tout à fait* » satisfaits du public auprès duquel ils exercent. La dernière personne n'est que « *partiellement* » satisfaite, le public n'étant pas assez « *jeune et dynamique* ». Cette personne est d'ailleurs la seule à être à la recherche d'un nouvel emploi de coach sportif.

Pour finir, les 2 répondants ayant poursuivi des études l'année ayant suivi leur BPJEPS l'ont fait par choix, et non pas parce qu'ils ne trouvaient pas d'emploi. Tous les deux complètent leur BPJEPS, l'un afin d'obtenir l'option "force" de ce brevet professionnel, tandis que l'autre est inscrit dans un organisme de formation afin d'obtenir un diplôme en « *diététique et nutrition sportive* ». Par ailleurs, l'un des deux anime des cours collectifs de sport, grâce à une activité d'auto-entreprenariat d'environ 20 % d'un temps plein, tandis que l'autre se consacre entièrement aux études.